

# RAPPORT D'ACTIVITE

# 2023

## Lits Halte Soins Santé (LHSS) Pédiatriques

# RAPPORT D'ACTIVITE 2023

## Lits Halte Soins Santé (LHSS) - Pédiatriques

### Table des matières

I.	INTRODUCTION - CONTEXTE.....	4
II.	CADRE D'INTERVENTION .....	5
1)	Cadre législatif.....	5
2)	Ressources Humaines .....	6
III.	PROCÉDURE ET DEMANDE D'ADMISSION.....	7
1)	Procédure d'admission.....	7
2)	Les demandes d'admission en 2023.....	8
a)	Statut et nombre des demandes d'admission.....	8
b)	Provenance géographique des demandes d'admission.....	9
c)	Provenance des demandes d'admission par institution/service de santé.....	9
d)	Problématique de santé motivant la demande.....	10
IV.	LES FAMILLES ACCOMPAGNÉES.....	12
1)	Données socio-administratives.....	12
a)	Nombre d'enfants accueillis par classe d'âge (à l'admission) .....	12
b)	Nationalités des familles accueillies.....	13
c)	Statut administratif des familles admises en 2023 .....	14
d)	Couverture santé des familles (à l'admission) .....	14
2)	Données sur l'état de santé .....	15
a)	Membre de la famille justifiant la demande d'accompagnement médical.....	15
b)	Nombre de femmes enceintes accueillies (à l'admission) .....	15
c)	Problématiques de santé .....	16
V.	SORTIES DU SERVICE EN 2023.....	17
1)	Critères de sortie (état de santé) .....	17
2)	Mode d'hébergement/logement à la sortie du service .....	18
VI.	BILAN QUALITATIF .....	19
1)	Général.....	19
2)	Promotion de la santé.....	20
3)	Evolution du projet LHSS Pédiatriques.....	20
VII.	CONCLUSION – PERSPECTIVES 2024.....	21
1)	Conclusion .....	21
2)	Perspectives pour 2024 .....	21

# RAPPORT D'ACTIVITE 2023

Lits Halte Soins Santé (LHSS) - Pédiatriques

## LEXIQUE

**AME** : Aide Médicale d'Etat

**AP/AS** : Auxiliaire de Puériculture / Aide-soignante

**ASBL** : Association Saint Benoit Labre

**CADA** : Centre d'Accueil pour Demandeur d'Asile

**CHU** : Centre Hospitalier Universitaire

**CSS** : Complémentaire Santé Solidaire

**ETP** : Equivalent Temps Plein

**HUDA** : Hébergement d'Urgence pour Demandeur d'Asile

**OMS** : Organisation Mondiale de la Santé

**PAP** : Projet d'Accompagnement Personnalisé

**PMI** : Protection Maternelle et Infantile

**UGOMPS** : Unité Gynécologie-Obstétrique Médico-Psycho-Sociale

# RAPPORT D'ACTIVITE 2023

## Lits Halte Soins Santé (LHSS) - Pédiatriques

### I. INTRODUCTION - CONTEXTE

Ouvert début février 2022, l'année 2023 a marqué la seconde année de fonctionnement des LHSS Pédiatriques de la métropole Nantaise. Cette année a permis de continuer à développer les pratiques professionnelles et l'accompagnement pluridisciplinaire, développement parfois ralenti par des changements dans l'équipe professionnelle. Cette année a également été l'opportunité de tester et de renforcer certaines collaborations avec les acteur-trice-s du territoire, notamment la PMI – Protection Maternelle et Infantile, mais aussi avec les professionnel-le-s de santé libéraux et les associations caritatives du territoire. Cette année a également permis de tester diverses formes de mobilisation collective au travers diverses activités autour de la Santé maternelle, reproductive et infantile.

Par ailleurs, les tensions propres aux secteurs de l'hébergement/logement et du sanitaire, ont confronté l'équipe professionnelle et les résidentes à la problématique d'identifier des solutions d'hébergement à la sortie, problématique qui a de facto rallongé la durée moyenne de séjour dans le service en 2023.

L'année 2023 en quelques chiffres clés :

Durée de séjour des familles sorties (mamans) :

- 3 200 /12 personnes = 267 jours
- La durée moyenne de séjour est de **8 mois et 23 jours**

Taux d'occupation des ménages :

- Nombre de journées théoriques :  $10 \times 365 = 3\,650$
- Nombre de journées réelles (par ménages (que les mamans)) : 3611
- $3611 \times 100 / 3\,650 = 99\%$

### II. CADRE D'INTERVENTION

#### 1) Cadre législatif

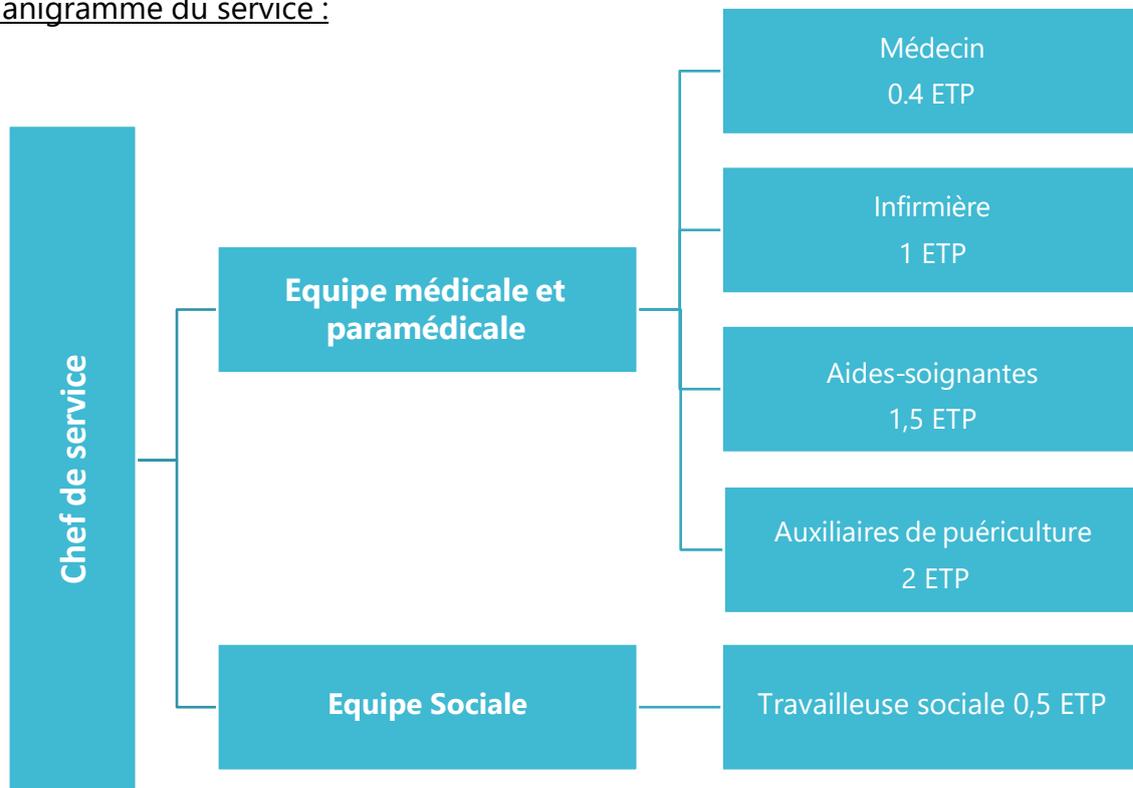
- Loi n°2005-1579 du 19 décembre 2005 relatif au financement de la sécurité sociale pour 2006 des Lits Halte Soins santé ainsi que la circulaire DGAS/SDIA/2006/47 du 7 février 2006.
- Loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients à la santé et aux territoires.
- Loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement.
- Loi du 2 janvier 2002-2 relative à la rénovation de l'action sociale et médico-sociale
- Décret n°2016-801 du 15 juin 2016 modifiant la procédure d'appel à projets et d'autorisation mentionnée à l'article L313-1-1 du code de l'action sociale et des familles
- Article L312-1 9 du Code de l'action sociale et des familles, et notamment :
- Articles D312-176-3 et D312-176 (décret n° 2016612 DU 11 janvier 2016 relatif aux conditions techniques d'organisation et de fonctionnement des structures dénommées « Lits halte soins santé » (LHSS) et « lits d'accueil médicalisés » (LAM)
- Article L.162-31 du Code de la sécurité sociale (notamment son relatif aux actions expérimentales de caractère médical et social) et du code de l'action sociale et des familles
- Décret 29 décembre 2020 relatif aux conditions techniques d'organisation et de fonctionnement des structures dénommées « lits halte soins santé », « lit d'accueil médicalisés » et « appartement thérapeutique ».
- La recommandation de bonne pratique HAS « LHSS, LAM et ACT : l'accompagnement des personnes en situation de précarité et la continuité des parcours », décembre 2020.
- Le guide HAS « Procédure d'évaluation des établissements et services sociaux et médico-sociaux », mai 2022.
- Arrêté en date du 22 janvier 2021 portant agrément d'une expérimentation d'actions médicosociales en faveur de personnes en situation de précarité, précise les missions et le cahier des Lits Halte Soins Santé (LHSS) Pédiatriques.
- Arrêté complémentaire du 23 décembre 2021 accordant à l'Association Saint Benoit Labre un agrément pour l'accueil de 12 familles, à compter du 1er janvier 2022.

# RAPPORT D'ACTIVITE 2023

## Lits Halte Soins Santé (LHSS) - Pédiatriques

### 2) Ressources Humaines

Organigramme du service :



- En 2023 il n'y a pas eu de changement d'organigramme, qui est resté le même qu'en 2022.
- A noter néanmoins qu'il y a eu plusieurs changements de professionnel-le-s sur les postes d'aide-soignante et d'accompagnante sociale.

#### Direction et services transversaux

##### **Direction :**

- Directeur général
- Directeur du Pôle Santé

##### **Services transversaux (ASBL):**

- Service Maintenance
- Service Ressources Humaines
- Service Comptabilité
- Service Administratif
- Chargé de mission Parentalité
- Chargé de mission Qualité

### III. PROCÉDURE ET DEMANDE D'ADMISSION

#### 1) Procédure d'admission

La demande d'admission se fait au travers de l'étude d'un dossier. Ce dossier comprend une partie « sociale » avec les items classiques liés à la situation socio-administrative des personnes, et une partie « médicale » avec 2 versions, selon que ce soit la mère ou un/des enfant(s) dont l'état de santé justifie la demande d'accompagnement médical.

En principe, et afin de pouvoir faire un retour rapide aux partenaires qui ont adressé la demande, les dossiers de demande d'admission sont étudiés chaque lundi matin lors de la réunion hebdomadaire (sous réserve que le médecin, la travailleuse sociale et le chef de service soient présents). Les demandes sont alors évaluées de la manière suivante : admissible, non- admissible (lorsque la demande ne rentre pas dans les critères d'admission ou sort du cadre d'intervention des LHSS pédiatriques), ou en attente de complément d'information.

Lorsqu'une chambre est disponible pour accueillir une nouvelle famille, le médecin du service évalue alors parmi les demandes « admissibles », laquelle est prioritaire sur le plan médical. Un retour est alors fait au travailleur social qui a adressé la demande, pour proposer une admission dans le service et en fonction de degré d'urgence de la situation, proposer également une visite préalable du service à la famille.

Cette visite préalable à l'admission est l'occasion pour la famille (ou la mère de famille) de découvrir le service, la chambre qui lui est allouée, et ainsi rencontrer les professionnels du service présent. Ces derniers expliquent alors l'accompagnement médico-social proposé par le service, et son fonctionnement (ex : horaires des visites et de sortie, repas et alimentation, scolarisation des enfants, etc.). Cette visite a également pour objectif de réduire l'angoisse que peut occasionner un changement de lieu de vie et l'arrivée dans un nouvel environnement.

La procédure d'admission est restée la même en 2022.

# RAPPORT D'ACTIVITE 2023

## Lits Halte Soins Santé (LHSS) - Pédiatriques

### 2) Les demandes d'admission en 2023

#### a) Statut et nombre des demandes d'admission

STATUT	NOMBRE
Admissible et admises en 2023	12
Refus	7
Admissibles mais annulées	4
Admissibles sur liste d'attente	5
<b>Total</b>	<b>28</b>

- Au total, nous avons reçu 28 demandes d'admission en 2023.
- 21 demandes « admissibles », soit un taux d'admissibilité de 75%. Ce taux s'est largement majoré en comparaison à 2022 (où il approchait des 48%) renforçant l'hypothèse que le cadre des LHSS pédiatriques est mieux connu des partenaires que l'année passée où le dispositif était encore récent. Ainsi, si les demandes étaient moins nombreuses, elles étaient aussi plus ciblées.
- 7 demandes ont été refusées par manque de critères médicaux argumentant l'accompagnement aux LHSS pédiatriques.
- Les demandes annulées concernaient des situations pour lesquelles l'équipe avait statué de manière favorable, mais dont les familles ont décliné l'admission. Les raisons principales étaient : l'impossibilité d'héberger le père dans le service, le fait qu'après avoir été mis sur liste d'attente les familles (et les professionnels qui les accompagnent) avaient trouvé une alternative aux LHSS pédiatriques, ou un état de santé ne justifiant plus d'un accompagnement médical au moment où la famille se voyait proposer une admission.
- Une fois les demandes acceptées, elles sont mises sur liste d'attente. En 2023 cette liste d'attente s'est nettement allongée, allant jusqu'à 10 dossiers/familles simultanément en attente d'une place.

# RAPPORT D'ACTIVITE 2023

## Lits Halte Soins Santé (LHSS) - Pédiatriques

### b) Provenance géographique des demandes d'admission

DEPARTEMENT	NOMBRE
44 (Loire-Atlantique)	26
37 (Indre-et-Loire)	1
49 (Maine-et-Loire)	1
Total	28

- De façon stable par rapport à 2022, 26 sur 28 demandes soit 93% des demandes d'admission provenaient du département de Loire-Atlantique.
- Ceci s'explique par le fait que la communication sur l'ouverture de ce service s'est faite uniquement à Nantes et sa métropole.
- Les 2 demandes provenant de l'extérieur du 44 sont le fait de partage d'informations internes du secteur social et médico-social.

### c) Provenance des demandes d'admission par institution/service de santé

INSTITUTION/SECTEUR	SERVICE	NBRE DE DEMANDE
CHU Nantes	UGOMPS	6
	Pédiatrie	9
	Urologie	1
Secteur Asile	Croix Rouge - CADA Indre et Loire	1
	ASBL44 - HUDA	2
	FTDA - CADA Angers	1
EDS	EDS Bellevue	2
	EDS Bouguenay	1
	EDS Dervallières	1
	EDS Saint-Herblain	1
	EDS Rezé	1
Protection de l'enfance	ADAES44 - Pôle première intervention	1
Handicap	APF France Handicap - ESEAN Nantes	1
<b>Total</b>		<b>28</b>

# RAPPORT D'ACTIVITE 2023

## Lits Halte Soins Santé (LHSS) - Pédiatriques

- 15 demandes sur 28 soit 54% des demandes d'admission ont été envoyées par le Pôle « Mères-Enfants-Adolescents » du CHU de Nantes.
- Ceci est à mettre en lien avec la forte activité du CHU de Nantes, ainsi que la communication et les rencontres organisées au cours de l'année 2022 entre les personnels du CHU et l'équipe des LHSS pédiatriques. La collaboration s'est poursuivie et renforcée au cours de l'année 2023, en particulier avec les services UGOMPS et pédiatrie.
- Nous pouvons également noter que les demandes d'admissions hors CHU ont fortement progressé: 46% contre 12% en 2022, dont 21% ont émané des EDS de secteur. Cela suggère la propagation de la connaissance du dispositif auprès des assistant-e-s sociaux de secteur.

### d) Problématique de santé motivant la demande

DISCIPLINE MEDICALE	NOMBRE DE DEMANDE
addictologie	0
cardio-vasculaire	2
croissance et développement de l'enfant	3
dermatologie	0
endocrinologie	2
gynécologie	1
hématologie	1
hépato-gastro-entérologie	0
infectieux	1
immunologie	0
neurologie	0
obstétrique	6
oncologie	2
ORL	0
orthopédie traumatologie	1
pédiatrie	8
pneumologie	0
rhumatologie	0
santé mentale	0
urologie - néphrologie	1
<b>Total</b>	<b>28</b>

# RAPPORT D'ACTIVITE 2023

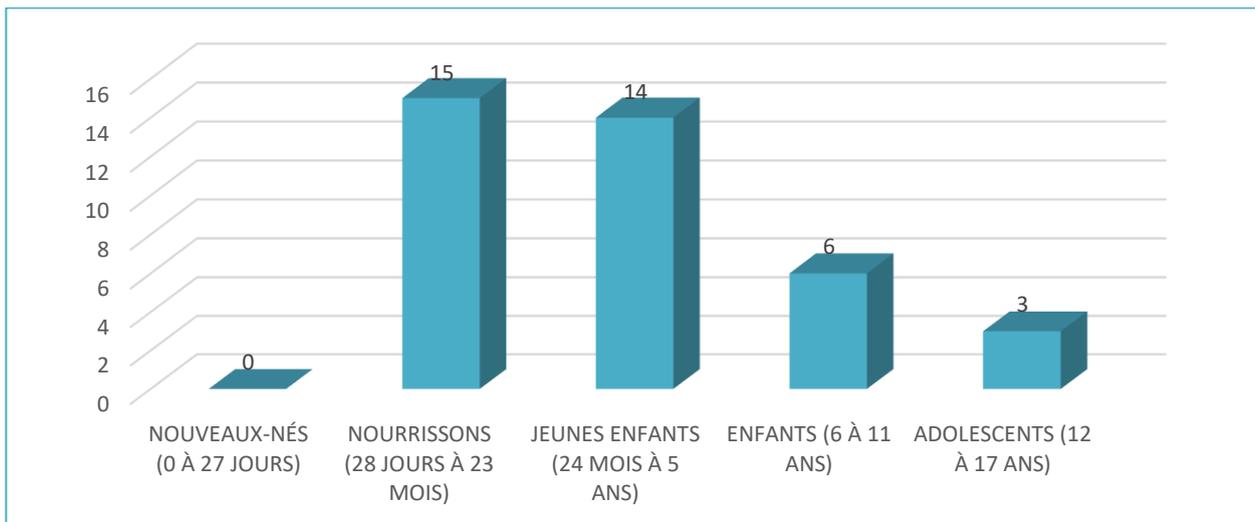
## Lits Halte Soins Santé (LHSS) - Pédiatriques

- Afin d'affiner la compréhension de notre activité, nous avons fait le choix en 2023 d'enregistrer le motif principal de demande d'admission, si elle concernait un enfant, sous « pédiatrie » ainsi que la spécialité médicale concernée. En effet en 2022 la pathologie était enregistrée sous sa spécialité médicale mais nous n'avions pas créé de catégorie « pédiatrie ».
- Nous pouvons alors constater que 39% des demandes d'admission en 2023 concernaient la santé de l'enfant, en réunissant le motif « pédiatrie » et « croissance et développement de l'enfant ».
- Les problématiques obstétricales occupaient toujours une place importante avec 21% des demandes. Cette catégorie fait référence à des pathologies maternelles et/ou fœtales nécessitant un accompagnement de femmes avec des grossesses compliquées / à haut risque. Elle se situe donc à mi-chemin entre la santé de la femme et celle de l'enfant.
- 40% des demandes avaient pour motif principal la santé de la femme adulte.
- Ce tableau illustre bien le large spectre d'activité d'accompagnement médical des LHSS Pédiatriques.

### IV. LES FAMILLES ACCOMPAGNÉES

#### 1) Données socio-administratives

##### a) Nombre d'enfants accueillis par classe d'âge (à l'admission)

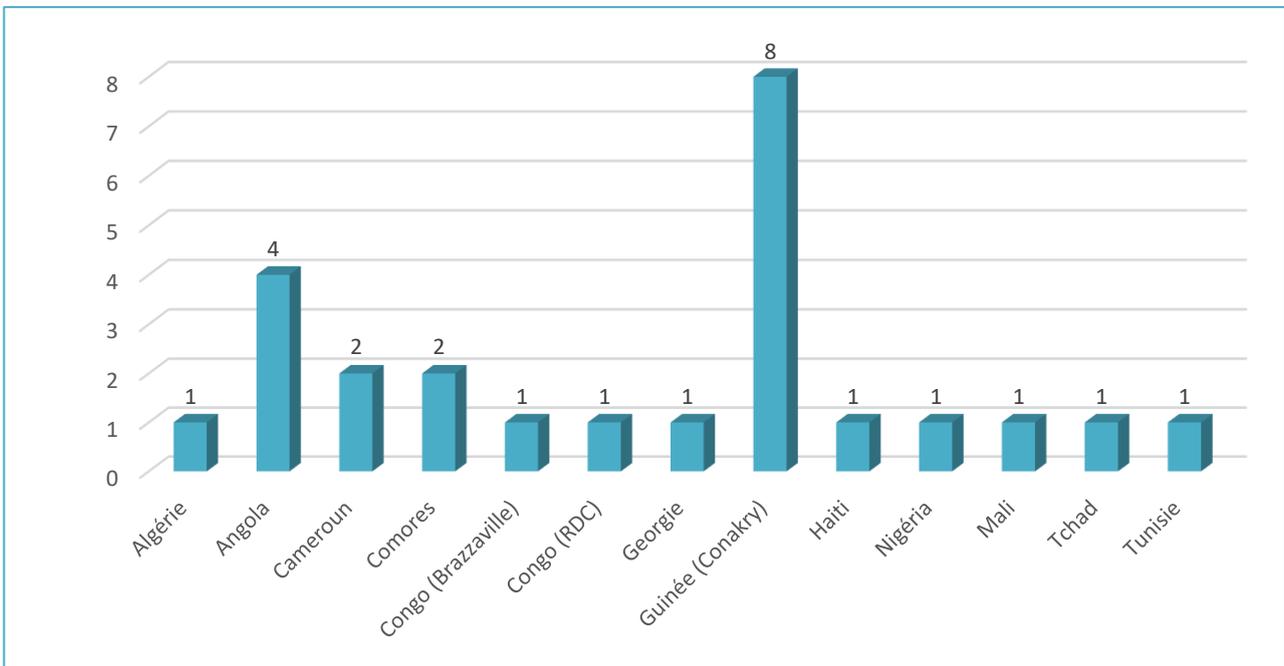


- De manière superposable à 2022, les enfants de moins de 5 ans ont représenté la très large majorité des enfants accueillis dans le service et en représentaient 76% (n=29). La classe d'âge majoritaire était en 2023 celle des nourrissons (28 jours à 23 mois).
- L'orientation « petite enfance » prise par le service se confirme à nouveau en 2023, soulignant la pertinence des ressources humaines choisies et l'aménagement de la salle d'activité.
- Les problématiques touchant particulièrement ces âges (alimentation, écrans, sommeil, socialisation) peuvent ainsi être adressés de manière individuelle mais aussi collective au sein des LHSS pédiatriques. Cela fait partie des projets que nous détaillerons plus bas.
- La proportion d'adolescents restait stable et faible à 8% (n=3). Le travail reste en construction pour développer des partenariats et une approche socio-éducative adaptée à ces jeunes (maison des adolescents par exemple).

# RAPPORT D'ACTIVITE 2023

## Lits Halte Soins Santé (LHSS) - Pédiatriques

### b) Nationalités des familles accueillies

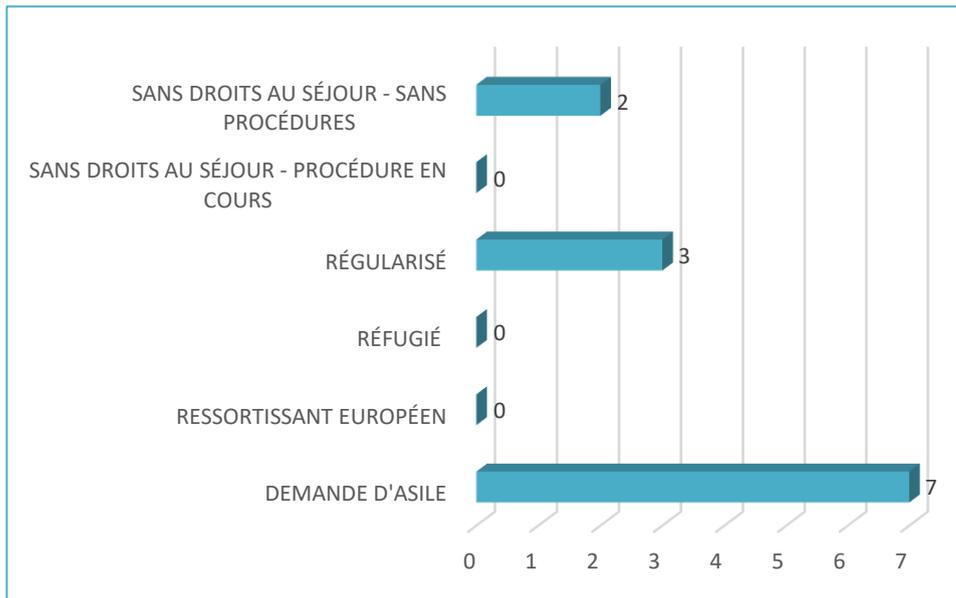


- Les familles accueillies en 2023 ont été comme l'année passée de nationalités très diverses. L'approche interculturelle a pu faire l'objet de différentes formations professionnelles en 2023 et son renforcement est un objectif de fond compte tenu des populations accueillies.

# RAPPORT D'ACTIVITE 2023

## Lits Halte Soins Santé (LHSS) - Pédiatriques

### c) Statut administratif des familles admises en 2023



- L'accueil aux LHSS Pédiatriques est inconditionnel et permet ainsi à des personnes sans droits au séjour d'avoir accès aux soins et à un accompagnement socio-administratif soutenu. La diversité des statuts administratifs des personnes accueillies demande aux professionnels de connaître un large spectre de procédures administratives.
- Les LHSS Pédiatriques ont de nouveau accueilli un certain nombre de familles en demande d'asile. Une rencontre avec l'OFII a eu lieu début 2024 afin d'améliorer l'interconnaissance entre nos offres de services, et permettre une meilleure fluidité des familles à la sortie des LHSS Pédiatriques (intégrer un hébergement pour demandeur-euse d'asile lorsque les critères sont remplis).

### d) Couverture santé des familles (à l'admission)

	Admission 2022-2023	Sortie en 2023
AME	5	3
CSS	4	8
aucune	3	1
	Admission 2022-2023	Présente au 31/12/23
AME	3	2
CSS	3	8
aucune	4	0

# RAPPORT D'ACTIVITE 2023

## Lits Halte Soins Santé (LHSS) - Pédiatriques

- Ce tableau illustre le travail réalisé sur le plan social afin de permettre aux familles d'accéder à une couverture de santé satisfaisante au regards de leurs besoins médicaux ; on note notamment une évolution positive de familles bénéficiant de la CSS – Complémentaire Santé Solidaire
- Pour les familles sans couverture santé, le service des LHSS Pédiatriques finance les frais de santé évalués comme urgents/nécessaires par le médecin du service, le temps que l'accompagnante sociale puisse réaliser les démarches pour permettre l'ouverture de droits, en fonction de la situation socio-administrative de la famille.

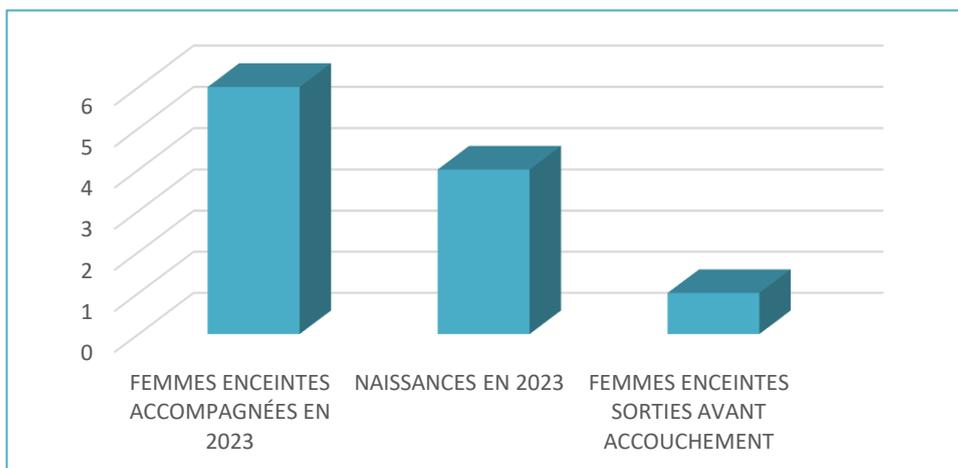
### 2) Données sur l'état de santé

#### a) Membre de la famille justifiant la demande d'accompagnement médical

<b>Mères</b>	<b>3</b>
<b>Enfants</b>	<b>9</b>
<b>Total</b>	<b>12</b>

- 75% (n=9) des 12 familles accueillies en 2023 l'ont été devant une problématique de santé concernant l'enfant.
- Lorsqu'une place se libère, l'admission d'une nouvelle famille se fait selon un ordre de priorité médicale. La santé d'un enfant pouvant se dégrader, de façon globale, plus rapidement que celle d'un adulte, nous pouvons penser qu'il s'agit d'une raison pour laquelle il y a eu plus d'admissions de familles pour problématique de santé de l'enfant.
- Nous verrons par la suite si cette hypothèse se confirme.

#### b) Nombre de femmes enceintes accueillies (à l'admission)



# RAPPORT D'ACTIVITE 2023

## Lits Halte Soins Santé (LHSS) - Pédiatriques

- En 2023, 6 femmes enceintes ont été admises, puis accompagnées pendant leur grossesse aux LHSS pédiatriques, ce qui représente 27% des 25 femmes accueillies. 4 d'entre elles ont accouché en 2023, 1 est sortie avant son accouchement et 1 était toujours enceinte au 31/12/2023.
- Ces grossesses pouvaient être le motif d'admission de la famille (grossesse pathologique) ou non (grossesse de déroulement physiologique dans des familles ayant un motif d'admission autre).
- La prépondérance des pathologies en lien avec la grossesse et des naissances au cours du séjour a amené à établir au sein des LHSS pédiatriques des protocoles spécifiques et à approfondir la formation des professionnels pour la surveillance et l'accompagnement des femmes enceintes et du post-partum
- Cela a renforcé l'orientation périnatalité prise par le service. La collaboration médicale s'est poursuivie et renforcée avec les partenaires médicaux et paramédicaux (CHU : Maternité et UGOMPS, sage-femme libérale, PMI)

### c) Problématiques de santé

PROBLEMATIQUES DE SANTE	
Cardio-pédiatrie	3
Maladie infectieuse	2
Endocrinologie	2
Néphro-pédiatrie	1
Hépat-Gastro	1
Hématologie	1
Psychiatrie	1
Hémato-pédiatrie	1
Gynéco-Obstétrique	1

- Les pathologies de l'enfant ou de la femme pour lesquelles les familles ont été accueillies sont très diverses comme le montre le tableau.
- Des pathologies « secondaires » ont également été prises en charge de façon concomitante à la pathologie principale. Il s'agit d'autres pathologies cliniquement pertinentes prises en charge aux LHSS Pédiatriques, qu'elles aient été diagnostiquées pendant le séjour ou déjà présentes à l'arrivée des familles mais non prises en charge. Elles pouvaient concerner la personne dont l'état de santé justifiait l'admission, ou un autre membre de sa famille.

### V. SORTIES DU SERVICE EN 2023

Nous avons réalisé 12 sorties du service en 2023. La durée moyenne de séjour des familles entrées/sorties en 2023 était de 8 mois et 23 jours. A noter que cette durée moyenne n'inclut pas les familles admises en 2023 et toujours présentes dans le service à la fin de l'année calendaire.

La durée moyenne de séjour en 2023 a nettement augmenté comparativement à 2022, principalement en lien avec les difficultés pour identifier des solutions de sorties adaptées aux familles et qui leur permettent d'assurer une continuité de la prise en charge médicale lorsque nécessaire. La majorité des sorties en 2023 a été vers les dispositifs d'hébergement d'urgence « 115 » géré par le SIAO, avec qui la collaboration initiée en 2022 s'est poursuivie en 2023 (au rythme d'une rencontre tous les deux mois pour travailler sur les familles sortantes des LHSS pédiatriques).

#### 1) Critères de sortie (état de santé)

Les familles restent admises aux LHSS Pédiatriques jusqu'à ce que leur état de santé soit stabilisé :

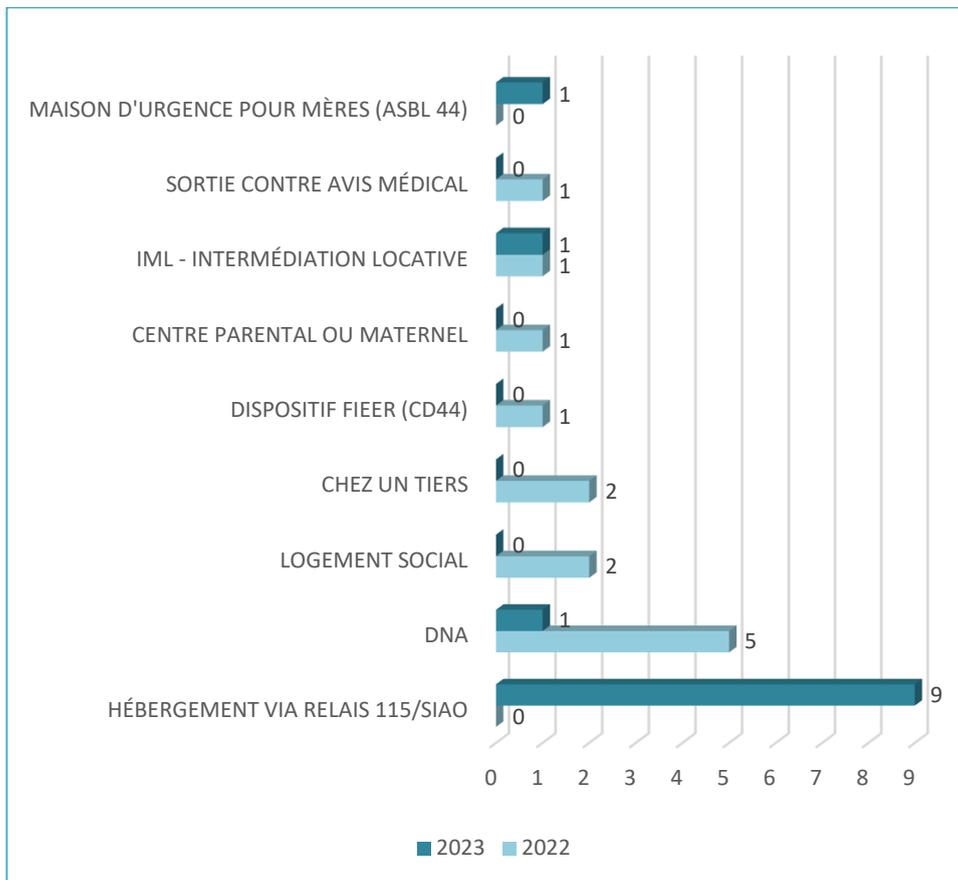
- La problématique de santé qui justifiait l'admission de la famille n'existe plus (« guérison »), et aucun autre individu de la famille ne nécessite un accompagnement médical de proximité ;
- La problématique de santé de la personne qui justifiait l'admission dans le service est stabilisée, et la mère de famille (ou les parents) a la capacité de gérer le suivi et le traitement médical (pour elle-même et/ou son/ses enfant(s)), avec éventuellement l'accompagnement d'autres professionnels de santé du droit commun.

À la sortie, le relai médical permettant la poursuite des soins est organisé, et des compte rendus médicaux de séjour sont remis à la mère de famille ainsi qu'à son médecin traitant.

# RAPPORT D'ACTIVITE 2023

## Lits Halte Soins Santé (LHSS) - Pédiatriques

### 2) Mode d'hébergement/logement à la sortie du service



DNA = Dispositif National d'Accueil (CADA et HUDA pour personnes en demande d'Asile).

- En 2023, 75% des familles (n=9) ont obtenu un hébergement via le 115/SIAO. A noter que compte tenu de la saturation de l'hébergement 115, certaines familles ont été amenées à rester admise plus longtemps aux LHSS Pédiatriques.
- Par ailleurs, en tenant compte des délais d'attente pour accéder à certains types de logement (ex : logement social), certaines familles ont été orientés vers un hébergement d'urgence 115 dans l'attente d'accéder ultérieurement à un logement plus pérenne, afin de 1. Permettre à ces familles d'accéder à un logement autonome, et 2. Permettre d'admettre de nouvelles familles aux LHSS Pédiatriques.

### VI. BILAN QUALITATIF

#### 1) Général

Les réflexions et protocoles engagés autour de l'accompagnement en santé se sont poursuivies en 2023, dans la continuité des travaux engagés l'année précédente.

Cela concerne l'accompagnement individuel, effectué au quotidien par chaque membre de l'équipe, et également l'accompagnement autour de la prévention et de l'éducation en santé.

On peut citer certains exemples :

- Mise en place d'atelier à destination des mamans en collaboration du le Planning Familial 44.
- Mise en place atelier autour de la parentalité (développent psychomoteur de l'enfant, alimentation, les émotions, sortie culturelle, groupe de parole ...) en collaborations avec les LAEP (Lieux accueil enfants parents) et professionnelle chargée de la parentalité.
- Activités d'éveil menées par les auxiliaires de puériculture, permettant le développement et l'évaluation du développement psychomoteur de l'enfant, mais aussi permettant la sensibilisation des mamans dans le développement de leur enfant.
- Entretien individuel d'objectif éducatif et préventif avec l'infirmière.
- Poursuite des dépistages infectieux et sensoriels
- Poursuite des campagnes de vaccinations individuelles et générales (grippe)
- Poursuite des repas éducatifs hebdomadaires pour les enfants
- Mise en place de grilles d'évaluation conjointe avec les mamans sur le développement psychomoteur aux âges clés de leur enfant pour le repérage des troubles neuro-développementaux
- Poursuite et adaptation continue des thèmes d'intervention de la PMI de Saint Sébastien sur Loire

L'équipe des LHSS a poursuivi son travail en 2023 en prenant le soin de se placer du côté des personnes, pour identifier leur besoin et en les accompagnant, en fonction de ceux-ci, dans la prise en charge de leurs soins, le suivi des médicaments et des rendez-vous, la coordination avec les différents partenaires...

En effet, le respect du réseau déjà créé autour de la personne est resté primordial. Ainsi, les relations avec les médecins traitants s'ils existent, les spécialistes de l'hôpital, les professionnels paramédicaux, la médecine scolaire, la PMI se sont poursuivies dans la continuité de 2022, avec un réseau toujours plus élargi grâce aux familles.

La coordination entre les intervenants, pouvant être nombreux selon la complexité des prises en charges, a nécessité à plusieurs reprises des réunions de concertation à l'initiative des LHSS pédiatriques.

# RAPPORT D'ACTIVITE 2023

## Lits Halte Soins Santé (LHSS) - Pédiatriques

Comme nous le notions en 2022, l'adhésion des familles à l'accompagnement proposé a été très important : observance des traitements et des rendez-vous, participations aux ateliers collectifs, adhérence à la vaccination...

Cela est bien sûr permis par l'accompagnement de proximité et personnalisé développé aux LHSS pédiatriques qui permet la construction d'un lien de confiance avec les professionnels et renforce la compréhension de leur enjeu de santé et du système de soins en France.

Cela rejoint le concept de Promotion de la Santé tel que défini par l'OMS.

### 2) Promotion de la santé

L'année 2023 a permis de confirmer et d'affiner certains thèmes récurrents nécessitant l'approfondissement du travail: la santé mentale, le développement psychomoteur et l'alimentation des jeunes enfants, le système de santé et le parcours de soin en France.

Ainsi, de nouveaux projets et travaux ont été entamés et sont à poursuivre en 2024, dont :

- Un projet de travail en partenariat avec l'équipe dédiée à l'éducation thérapeutique des ACT pédiatriques des Logis Montjoie: mise en place d'ateliers collectifs au sein des LHSS pédiatriques avec des thèmes identifiés selon les besoins des personnes accueillies et donc personnalisés. Ils pourraient concerner tant les problématiques de santé, tant le repérage dans le système de santé en France.
- Un travail débuté pour la mise en place d'entretiens individuels des auxiliaires de puériculture avec les femmes demandeuses autour des soins de l'enfant, de l'alimentation et de l'allaitement, de l'hygiène, de l'habillement etc.
- La systématisation du dépistage audiovisuel pour chaque personne arrivant aux LHSS P, adaptées à l'âge et à la langue parlée.
- Un projet de renforcement du lien avec le CMP enfance et petite enfance.
- Un projet de recherches et de création de réseau de partenaires pouvant être pertinents pour l'accompagnement de préadolescents ou d'adolescents qui pourraient être admis aux LHSS pédiatriques.

### 3) Evolution du projet LHSS Pédiatriques

En 2023 l'équipe professionnelle a travaillé sur plusieurs projets en lien avec les LHSS Pédiatriques : une proposition d'augmentation de place pour répondre aux besoins du territoire et de recherche d'équilibre financier du dispositif, un projet annexe d'accueil des pères (via la DREETS), et un projet d'équipe mobile LHSS Pédiatriques/périnatal. Ces projets ont demandé du temps à l'équipe professionnelle, mais ont néanmoins été rejetés ou mis en suspend pour l'instant.

### VII. CONCLUSION – PERSPECTIVES 2024

#### 1) Conclusion

La seconde année de fonctionnement des LHSS Pédiatriques a été marquée par le renforcement de l'accompagnement médico-social proposé par le dispositif. Chaque nouvelle famille amenant de nouveaux défis et élargissant le spectre de l'accompagnement médical, de nouvelles collaborations ont été établies afin de répondre au mieux aux besoins des familles.

Sur le plan social, le changement de professionnelle sur le poste de travailleuse sociale a engendré du retard sur l'accompagnement social, et a certainement impacté négativement la recherche de solution de sortie pour les familles sortantes médicalement.

Enfin, l'association a rencontré des difficultés financières en 2023, demandant à l'équipe professionnelle de s'y adapter notamment en recherchant continuellement un équilibre entre opportunités d'économies financières et maintien d'une offre d'accompagnement de qualité.

#### 2) Perspectives pour 2024

##### **Equilibre budgétaire**

Des efforts ont été réalisés en 2023 pour réduire les dépenses de fonctionnement des LHSS Pédiatriques, et de nouvelles perspectives sont en cours de discussion et d'évaluation pour atteindre cet équilibre.

##### **Renforcement des partenariats et de l'ancrage territorial**

Les objectifs fixés pour 2023 n'ont pas été atteints pour diverses raisons, notamment concernant l'accès des jeunes enfants (0-3 ans) à la socialisation via l'admission en crèche, ou le développement d'activité éducative et récréative (particulièrement durant les périodes de vacances scolaires). Ces objectifs sont à poursuivre pour 2024.

##### **Fluidité des parcours des familles**

Compte tenu de la tension et de la saturation permanente des dispositifs d'hébergement, de logement accompagné et de logement social, il est attendu qu'en 2024 la fluidité des parcours des familles représente de nouveau un défi pour l'équipe professionnelle, qui devra continuer à s'adapter et à faire preuve de créativité pour identifier des solutions de sorties satisfaisantes et adaptées aux situations des familles.